



# SBP-1382®/Bioallethrin® Aérosol Aqueux Sous-Pression Pour Maisons Et Jardins

## DOMESTIQUE

- CONTIENT DE LA RESMÉTHRINE ET DE LA D-TRANS ALLÉTHRINE
- TUE LES MOUCHES DOMESTIQUES, MARINGOUINS, MOUCHERONS, GUÊPES, BLATTES, PERCE-OREILLES, TÉTRANYQUES À DEUX POINTS, CLOPORTES, ARAIGNÉES, FOURMIS, MOUCHES PIQUEUSES, PUCERONS, CICADELLES, THRIPS EXPOSÉS, ALEURODES ADULTES

### GARANTIE:

Resméthrine .....0,200%

D-trans alléthrine .....0,125%

N° D'HOMOLOGATION 12345 LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

## GARDER HORS DE PORTÉE DES ENFANTS

### ATTENTION



## RISQUE D'EXPLOSION

### Titulaire d'homologation:

AWQU [\ ]b'; cfa `Ymi? ]b[ `7 ca dUbm

ì ì F€A^} o@U^} ~ ^A p[ !o@

T ã } ^æ [ ]ã Ë PÁ Í Ī USA

763-544-0341

Á

CONTENU NET: Grammes

### LIRE L'ÉTIQUETTE AVANT L'EMPLOI PREMIERS SOINS

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX, garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'oeil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU OU LES VÊTEMENTS, enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

EN CAS D'INGESTION, Appeler un centre anti-poison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre anti-poison ou le médecin. Ne donner aucun liquide à la personne

empoisonnée. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'en quête d'aide médicale.

**RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES:** Traiter selon les symptômes.

### PRÉCAUTIONS

GARDER HORS DE PORTÉE DES ENFANTS. Nocif si ingéré. Éviter toute contamination de la nourriture destinée aux animaux ou de toutes denrées alimentaires. Avant de vaporiser, retirer les animaux domestiques, les oiseaux et couvrir tous les aquariums. Ne pas vaporiser sur les cultures comestibles. Retirer ou couvrir toute nourriture avant de vaporiser. Contenu sous-pression. Ne pas percer le contenant ou l'exposer à des températures au-dessus de 49°C. Ne jamais jeter le contenant dans les flammes ou dans un incinérateur. Craint le gel.

### MODE D'EMPLOI

BIEN AGITER AVANT CHAQUE UTILISATION. Retirer le capuchon protecteur. Diriger le bec vaporisateur loin de soi ou de toute autre personne. Appuyer sur le bouton-pression pour vaporiser.

POUR SUPPRIMER LES INSECTES NUISIBLES MÉNAGERS:

LES MOUCHES DOMESTIQUES, LES MARINGOUINS ET LES MOUCHERONS: Fermer toutes les portes et les fenêtres. Diriger le bec vaporisateur vers le haut, vaporiser entièrement la pièce et tout particulièrement les fenêtres et toute source de lumière qui attire les insectes. Remplir la pièce de brouillard et quitter la pièce après le traitement. Fermer la pièce pendant au moins 15 minutes, et bien la ventiler avant d'y pénétrer de nouveau.

LES INSECTES AMBULATOIRES: **les blattes, les perce-oreilles, les cloportes et les araignées:** Vaporiser abondamment les cachettes telles que les fissures, les crevasses, les endroits humides, les ouvertures des conduits d'évacuation et des évier, sous les réfrigérateurs, les plinthes et les espaces d'entreposage. Si possible, vaporiser directement les insectes ciblés.

LES FOURMIS: Vaporiser les sillages, les nids et les entrées. Si possible, vaporiser directement les fourmis. Répéter le traitement au besoin.

À L'EXTÉRIEUR POUR RÉDUIRE LES POPULATIONS D'INSECTES VOLANTS NUISIBLES: Réduire les populations de **maringouins, de moucherons, de cécydomyies, de mouches domestiques, de mouches piqueuses, de pyrales et de noctuelles** en vaporisant leurs endroits de repos. Suivre les précautions décrites ci-dessus. Tenir le contenant de 45 à 60 cm des bosquets, des arbustes et des endroits gazonnés. Vaporiser ces endroits en utilisant un mouvement de va-et-vient à un taux de 1 à 3 secondes par 0,8 mètre cubique d'espace, tout en s'éloignant de la zone traitée. Pour supprimer les insectes volants nuisibles, vaporiser les terrasses et les patios selon le mode d'emploi indiqué ci-dessus. Vaporiser uniquement lorsque l'air est calme. Laisser la brume se disperser avant d'occuper de nouveau les espaces traités. Répéter le traitement au besoin.

À L'EXTÉRIEUR POUR PROTÉGER LES PLANTES ORNEMENTALES:

POUR SUPPRIMER **les pucerons, les thrips exposés, les aleurodes adultes, les cicadelles et les tétranyques à deux points** qui se retrouvent sur les petits rhododendrons, les pins, les épinettes, les pruches, les spirées, les cornouillers, les mimosas, les viburnums, les euonymus, les chênes, les érables, les robiniers, les forsythies et les altheas, vaporiser directement les insectes. Tenir le contenant à environ 45 cm de la plante infestée. Vaporiser par petites secousses de une à trois secondes ou vaporiser à un taux de 30 cm de verdure par seconde. Diriger le jet de vaporisation sur toutes les

surfaces foliaires jusqu'à ce qu'elles soient légèrement humides. Éviter de trop mouiller le feuillage. Répéter le traitement au besoin afin de bien supprimer l'infestation.

Vaporiser les pivoines, les iris, les zinnias, les gueules de lion, les agérates, les chrysanthèmes, les capucines, les marguerites, les géraniums, les tagètes, les daphnés, les aralies de Liz, les lierres, les tobiras et les acacias à large feuille pour supprimer **les pucerons, les thrips exposés, les aleurodes adultes et les cicadelles.** Vaporiser selon le mode d'emploi indiqué ci-dessus. Utiliser avec précaution sur les jeunes pousses. Éviter de trop mouiller le feuillage. Certaines conditions lors des traitements peuvent causer des brûlures chez les cognassiers en fleur, les frênes et les camélias.

Pour supprimer **les aleurodes adultes, les tétranyques à deux points et les pseudococcides**, vaporiser directement les insectes. Bien traiter toute la zone infestée. Si nécessaire, effectuer les traitements aux deux jours à quelques reprises.

POUR PROTÉGER LES PLANTES D'INTÉRIEUR: Vaporiser les violettes africaines, les philodendrons, les géraniums, les bégonias, les coléus qui sont infestés d'insectes énoncés ci-haut. Lorsque le traitement est effectué à l'intérieur, quitter la pièce après le traitement et bien ventiler.

INSECTES NUISIBLES SUR LES BÂTIMENTS OU QUI PÉNÈTRENT LES BÂTIMENTS:

GUÊPES: Traiter le soir lorsque les **guêpes** sont au repos. Vaporiser généreusement toutes les cachettes et les aires de reproduction; vaporiser directement le plus d'insectes possible. Répéter le traitement au besoin. Vaporiser directement les guêpes qui pénètrent dans le bâtiment.

FOURMIS: Vaporiser les sillages, les nids et les entrées. Si possible, vaporiser directement les **fourmis**. Répéter le traitement au besoin.

ARAIGNÉES: Vaporiser les **araignées** directement et par petites secousses; répéter le traitement au besoin.

PERCE-OREILLES: Vaporiser directement les perce-oreilles qui sont dans les crevasses et autres cachettes, sur les terrasses extérieures, les patios et les entrées de maison.

### ENTREPOSAGE

Ne pas utiliser ou entreposer près de flammes découvertes ou de toute autre source de chaleur.

### ÉLIMINATION

Lorsque le contenant est vide, appuyer sur le bouton-pression afin de relâcher toute pression résiduelle. Emballer et jeter le contenant vide aux ordures ménagères.

### NUMÉRO DE TÉLÉPHONE EN CAS D'URGENCE:

En cas d'urgence médicale, pour obtenir des renseignements concernant la sécurité et la santé lors de l'emploi de ce produit, en cas de feu, de contenants non étanches ou endommagés, composer le **1-888-740-8712**.

### AVIS À L'UTILISATEUR:

Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la Loi sur les produits antiparasitaires. L'utilisateur assume les risques de blessures aux personnes ou de dommages aux biens que l'utilisation du produit peut entraîner.

SBP-1382 et Bioallethrin est une marque déposée de la compagnie U' { æ [ ] @ { ææ C[ #æ.

\*\*\*\*\*

Le présent service de transcription d'étiquettes est offert par l'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire afin de faciliter la recherche des renseignements qui apparaissent sur les étiquettes. Les renseignements fournis ne remplacent pas les étiquettes officielles en papier. L'ARLA ne fournit pas d'assurance ou de garantie que les renseignements obtenus de ce service sont exacts et courants et, par conséquent, n'assume aucune responsabilité relativement à des pertes résultant, directement ou indirectement, de l'utilisation de ce service.

+) )